

Webinaire Caf

2 juin 2022

COMMUNIQUONS SUR L'ACTU

Zoom sur : Le nouveau site caf.fr / le parcours séparation.



ALLOCATIONS
FAMILIALES

Caf
du Nord

Webinaire Caf

LE WEBINAIRE VA BIENTÔT DÉMARRER.

QUELQUES RECOMMANDATIONS AVANT DE COMMENCER :



Privilégiez les navigateurs web Chrome ou Safari



Fermez les applications sur votre ordinateur



Activez le son de votre ordinateur



Munissez-vous si possible d'écouteurs



Désactivez votre micro

Webinaire Caf

POUR VOUS ACCOMPAGNER AUJOURD'HUI :



Catherine
LEMAIRE
Réfèrent
Département
Accueil et
Inclusion
Numérique



Sylvie
WASIK
Responsable de
secteur Flux entrants
et offre de
service usagers et
partenaires



Yvan
GOMBERT
Responsable
d'une Unité de
prestations



Catherine
HERBIN
Chargée
d'Intervention
Sociale



Juliette
SIMONIN
Chargée
d'Animation et
d'Evaluation
Départementale



Agnès
MORAND
Responsable du
Pôle Aripa



Charlotte
VANBLEUS
Responsable du
service
communication
externe, centre
documentaire et Pao



Emeline
DORMOY
Chargée de
communication
externe

Sommaire



Le nouveau site caf.fr - les pages allocataires et partenaires

Le parcours séparation

- Les démarches suite à un changement de situation
- Les aides financières et les prêts
- L'intermédiation financière et la pension alimentaire
- L'accompagnement de la Caf et ses partenaires



L'APPROCHE PARCOURS

Objectifs

1. Identifier, par évènements ou situations de vie, l'offre globale de service Caf, la plus adaptée.
2. Permettre aux usagers d'avoir un accès aux droits personnalisé selon leur situation de vie.
3. Orienter et accompagner les usagers vers d'autres services publics ou partenaires locaux.

Mise en place par la Cnaf pour répondre aux besoins des usagers

LE NOUVEAU SITE CAF.FR



Pourquoi un nouveau site ?

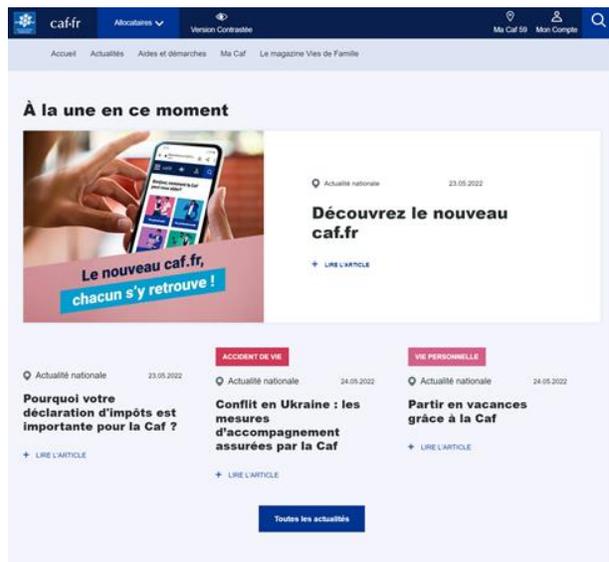
Pour répondre aux attentes des usagers :

- **Faciliter** l'accès aux informations et aux démarches.
- Savoir très rapidement **comment la Caf peut les aider**.
- Accéder à des **contenus personnalisés** en fonction de leur situation.

**La connexion et les démarches sur les espaces
« Mon Compte Allocataire » et « Mon Compte Partenaire »
ne changent pas.**

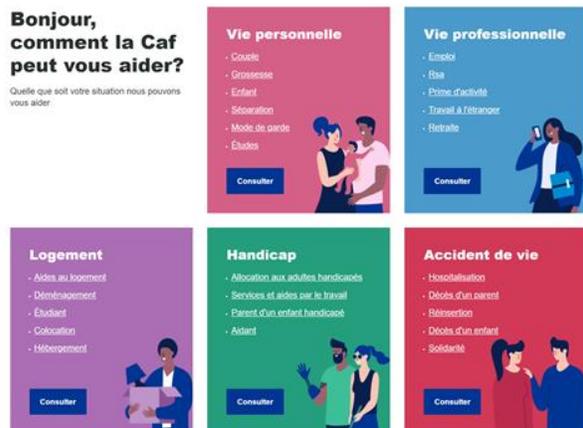


Ce qui change



- La géolocalisation dès l'arrivée sur le site caf.fr

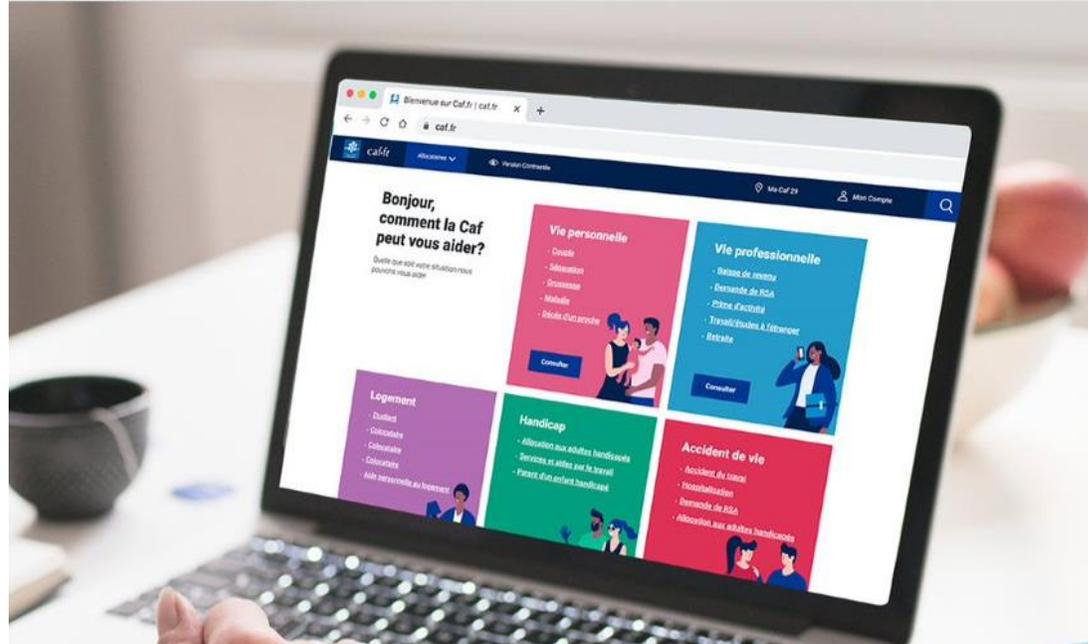
- L'accès aux 3 espaces : Allocataires, Partenaires, Nous Connaître



- Une approche thématique : Vie personnelle, Vie professionnelle, Logement, Handicap, Accident de vie



L'ESPACE ALLOCATAIRES



Ressources

- [Présentation de la page d'accueil](#)
- [M'informer sur les aides](#)
- [Vidéo de présentation](#)

Comment accompagner l'allocataire dans ses démarches ?

caf.fr > onglet
"Aides et démarches"



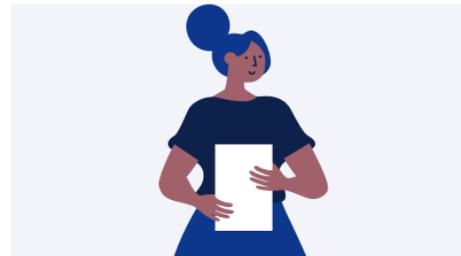
Aides et démarches

La Caf vous accompagne pas à pas : s'informer ou être guidé en fonction de sa situation, faire une simulation des aides proposées ou une demande en ligne



Ma Situation

Approche situationnelle
Choix de la thématique selon sa situation, puis redirection vers une liste d'événements de vie.



Droits et prestations

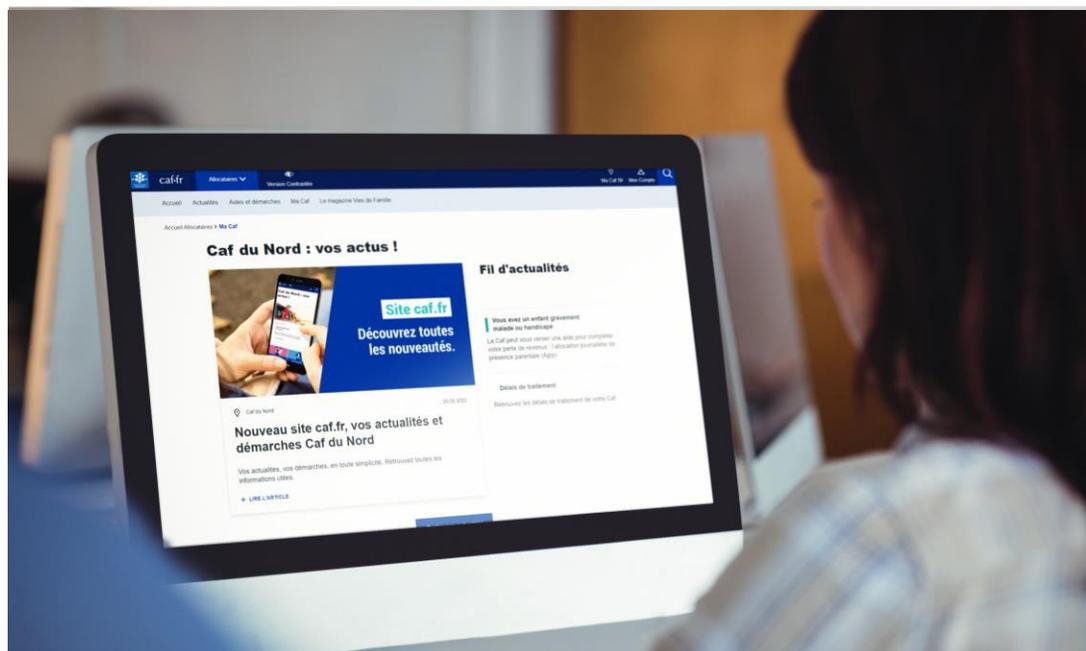
Approche prestations
Pour se renseigner sur une aide précise (Prime d'activité, Rsa...)



Mes démarches

Approche démarches
Pour effectuer une demande de prestation ou accéder au simulateur.

L'ESPACE ALLOCATAIRES DE LA CAF DU NORD



Ressources

- Nouvel allocataire : questions fréquentes, modes de contact, aides et accompagnement
- Prendre rendez-vous

Comment accéder aux pages locales de la Caf du Nord ?



1. Connectez-vous à **www.caf.fr**
2. Vérifiez que vous êtes géolocalisé sur "**Ma Caf 59**".

Sinon cliquez sur  pour indiquer votre code postal.

3. Cliquez sur l'onglet "**Ma Caf**" pour accéder aux pages locales de la Caf du Nord.

Présentation de la page d'accueil

caf.fr > onglet
"Ma Caf"

Caf du Nord : vos actus !



Fil d'actualités

Vous avez un enfant gravement malade ou handicapé ?
La Caf peut vous verser une aide pour compléter votre perte de revenus : l'abattage journalier de présence parentale (App).

Détails de traitement

Retrouvez les détails de traitement de votre Caf.

L'été se prépare dès maintenant !

Vacances familiales, séjours des enfants, formations... découvrez comment la Caf peut vous accompagner.

Nouveau site caf.fr, vos actualités et démarches Caf du Nord

Vos actualités, vos démarches, en toute simplicité. Retrouvez toutes les informations utiles.

[LIRE L'ARTICLE](#)

2

[Toutes les actualités](#)

Comment la Caf peut vous aider?

En complément des aides connues à tous les égards, la Caf du Nord vous propose des aides et dispositifs complémentaires qui peuvent vous être attribués directement ou au travers d'associations, de structures d'accueil etc...

Vie personnelle

[S'informer sur les aides](#)

Vie professionnelle

[S'informer sur les aides](#)

Logement

[S'informer sur les aides](#)

Handicap

[S'informer sur les aides](#)

Accident de vie

[S'informer sur les aides](#)



Contactez la Caf



Prendre un rendez-vous



Etre accompagné par le service social



Trouver un point d'accueil



Envoyer un document



Déclarer un changement de situation



Rembourser une dette



Télécharger une attestation

4

Informations pratiques



Rsa

Les documents nécessaires pour la demande de Rsa.

[En savoir plus](#)



Aide au logement

Les documents nécessaires pour la demande d'aide au logement.

[En savoir plus](#)



Prime d'activité

Les documents nécessaires pour la demande de Prime d'activité.

[En savoir plus](#)

Qui sommes-nous ?

• Rapport d'activités 2021
• Portrait 2020-2021

Espace Médias

• Communiqués
• Publications

[Tous nos médias](#)

Espace Partenaires

• Actualités
• Webinaires

[Accéder à l'espace Partenaires](#)

5

6

1. Les 4 dernières actualités de la Caf du Nord

2. L'ensemble des actualités locales

3. Notre offre de service répartie par thématiques et par situations de vie

4. Nos modes de contact et un accès rapide à des démarches (envoyer un document, rembourser une dette, déclarer un changement de situation...)

5. Informations sur les démarches (Rsa, Prime d'activité, Aide au logement)

6. Raccourcis vers les pages partenaires et nos médias

Présentation de l'offre de service

Exemple de la page
"Vie personnelle"

Vie personnelle



Les aides et dispositifs complémentaires de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord

Je suis nouvel allocataire

Je bénéficie de prestations de la Caf, je suis allocataire. Questions fréquentes, modes de contact, aides et accompagnement, retrouvez toutes les informations utiles.

Découvrir les aides

1

J'accueille un enfant (naissance ou adoption)

Découvrez les aides pour vous accompagner, selon votre situation.

Découvrir les aides

2

Les aides Vacaf

Nous proposons aux familles les aides Vacaf : l'Aide aux vacances familiales (Avf) et l'Aide aux vacances enfants (Ave).

Découvrir les aides

3

Je me sépare

Découvrez les aides pour vous accompagner, selon votre situation.

Découvrir les aides

2

1. Dans chaque thématique, une page avec les questions fréquentes et les modes de contact de la Caf.
2. Des pages "parcours" avec l'ensemble des dispositifs et nos spécificités locales (aides financières, prêts, accompagnement...).
3. Des fiches sur nos aides locales.

Présentation des pages "parcours"

Exemple de la page
"Je me sépare"

1

Je me sépare

Je suis allocataire

Découvrir les aides :

Pension alimentaire

- L'intermédiation financière : le paiement de la pension alimentaire facilité
- Démarches
- Titre exécutoire de la Caf

Aides financières

- Allocation de soutien familial (Asf)
- Allocations familiales
- Aides au logement
- Prime d'activité
- Revenu de solidarité active

Prêts

- Prêt équipement mobilier/ménager
- Prêt à l'amélioration de l'habitat
- Prime de déménagement

Accompagnement

- Rendez-vous personnalisé avec le service social de la Caf
- Aide à domicile
- Médiation familiale
- Espaces de rencontre

Déclarer un changement de situation

- Mode d'emploi

Faire une simulation

- Mode d'emploi

2

1. Une entrée "Je suis allocataire" / Je ne suis pas allocataire.

2. Une liste des aides et des dispositifs selon la situation de l'utilisateur.

Avec une courte description et un lien pour avoir plus d'informations.

Prêt équipement mobilier/ménager

Un prêt à taux zéro.

Pour quoi ? Achats d'équipements ménager, mobilier, de puériculture ou de mobilité : lave-linge, réfrigérateur, literie, table, landau, ordinateur, vélo...

Pour qui ? Allocataire avec au moins un enfant à charge de moins de 20 ans, ou un enfant à naître, bénéficiant d'une prestation familiale ou sociale, dont le quotient familial est inférieur ou égal à 700 €

[En savoir plus](#)

3

3. Les démarches à effectuer / à ne pas oublier.

1

Je ne suis pas allocataire

Les modes de contact



**Contacter
ma Caf**



**Prendre un
rendez-vous**



**Être accompagné
par le service
social**



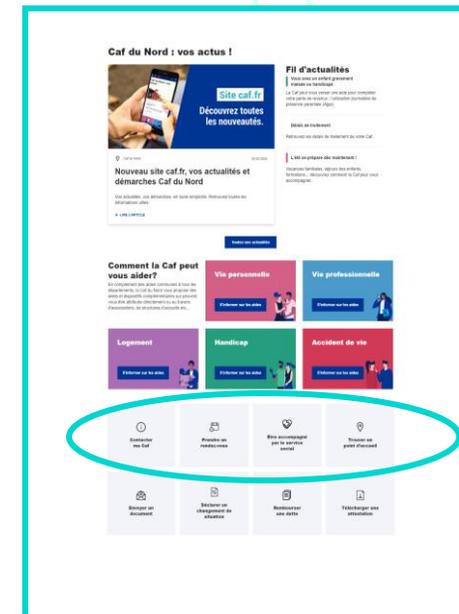
**Trouver un
point d'accueil**

Page regroupant les coordonnées de la Caf, l'envoi de mail, la prise de rendez-vous, le téléphone...

Pour prendre un rendez-vous avec un conseiller Caf.

Pour prendre un rendez-vous avec un travailleur social de la Caf.

Pour consulter les coordonnées et les horaires des agences et permanences Caf, des France Services, des Points numériques...



Les délais de traitement de la Caf du Nord

Comment y accéder ? :

- Depuis la page "[Indicateurs de qualité de service](#)"
- Depuis la page "[Mes démarches](#)", dans l'onglet "[Aides et démarches](#)"



Actuellement, un bug technique ne permet pas l'affichage des délais de traitement dans la page "Mes démarches".

En attendant la correction de ce bug, nous avons ajouté provisoirement les délais de traitement dans le fil d'actualités de notre page d'accueil locale.



L'ESPACE PARTENAIRES



Comment accéder aux pages partenaires ?



1. Connectez-vous à www.caf.fr
2. Cliquez sur l'onglet "**Allocataires**".
3. Un menu se déroule, cliquez sur "**Partenaires**".

Présentation de la page d'accueil

caf.fr > onglet
"Partenaires"



1

1. Un accès à "Mon Compte Partenaires"

Bonjour,
comment la Caf peut vous aider ?

Partenaires d'accueil
Vous accompagnez au quotidien des personnes dans leurs démarches Caf ? Retrouvez un ensemble d'outils pour vous aider (barèmes, tutoriels, des démarches en ligne, etc.)
+ Découvrir

Partenaires
Vous êtes un élu, un professionnel ou un bénévole, gérez un équipement ou avez un projet ? Découvrez tous les dispositifs de soutien aux partenaires des Caf sur l'ensemble de nos domaines d'intervention.
+ Découvrir

Bailleurs
Vous êtes bailleur ? Découvrez tous les services que la Caf met à votre disposition pour déclarer vos loyers, signer un contrat, déclarer des changements de situation.
+ Découvrir
Accéder à votre espace bailleur

2

2. Des contenus utiles (informations sur les prestations, accès aux barèmes, à des tutoriels et fiches d'aides aux démarches...)

A la une en ce moment
Actualité nationale 14.05.2022
Découvrez le nouvel espace Partenaires !
Le nouveau caf.fr, chacun s'y retrouve !
+ LIEN L'ARTICLE

3

3. Les actualités Partenaires

Vous souhaitez vous connecter à...

Mon Compte Partenaires | Espace bailleur | Cafpro | monenfant.fr
Partenaire Rsa | Elan | Téléprocédure East | Partenaire Eaje

4

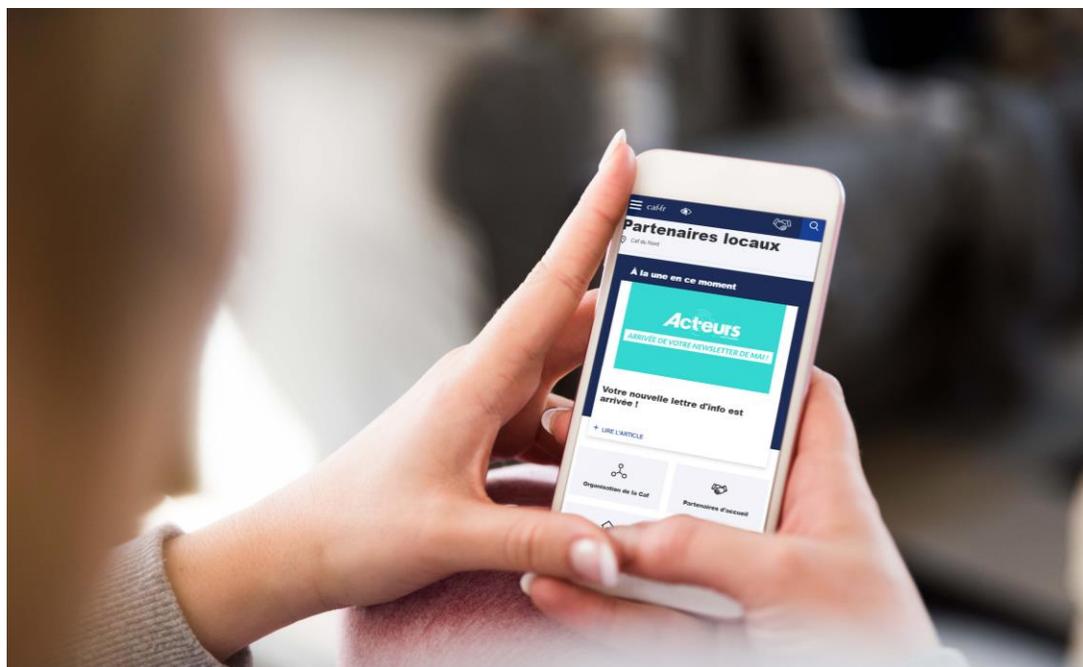
4. Raccourcis vers Mon Compte Partenaires, espace bailleur, monenfant.fr, Elan...

Nos domaines d'intervention

5

5. Les dispositifs de soutien aux partenaires selon les domaines d'intervention

L'ESPACE PARTENAIRES DE LA CAF DU NORD

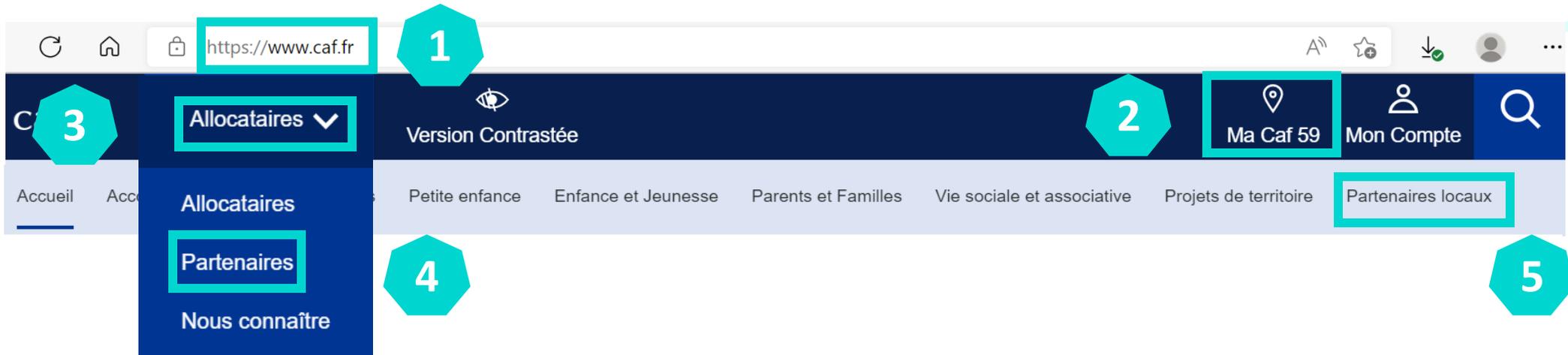


Ressources

- Tutoriel Partenaires
- Contact des Responsables d'Unité Territoriale
- Les formulaires de contact

Comment accéder aux pages locales de la Caf du Nord ?

caf.fr > onglet
"Partenaires" >
"Partenaires
locaux"



1. Connectez-vous à **www.caf.fr**
2. Vérifiez que vous êtes géolocalisé sur "**Ma Caf 59**".
3. Cliquez sur l'onglet "**Allocataires**" pour accéder aux pages locales de la Caf du Nord.
4. Un menu se déroule, cliquez sur "**Partenaires**".
5. Cliquez sur l'onglet "**Partenaires locaux**"

Présentation de la page d'accueil

caf.fr > onglet
"Partenaires" >
"Partenaires
locaux"

The screenshot shows the 'Partenaires locaux' page on the caf.fr website. The page is titled 'Partenaires locaux' and 'Bienvenue dans votre espace partenaires Caf du Nord'. It features a navigation menu at the top with links like 'Accueil', 'Accompagnement des allocataires', 'Petite enfance', etc. The main content area is divided into several sections:

- 1. À la une en ce moment:** A featured banner for the 'Nouveau site caf.fr' with a 'Toutes les actualités' button.
- 2. Grid of services:** A grid of eight service tiles: 'Organisation de la Caf', 'Partenaires d'accueil', 'Logement Bailleurs', 'Animation de la vie sociale', 'Parentalité', 'Petite enfance (0-3 ans)', 'Enfance Jeunesse (4-26 ans)', and 'Accompagner les familles'.
- 3. Liens utiles:** A row of quick links: 'Mon compte partenaire', 'Portail partenaires', 'monenfant.fr', 'Cdap', 'Sepia', and 'Elan'.
- 4. Footer grid:** A grid of six utility buttons: 'Contacter ma Caf', 'Ressources et documents', 'Webinaires Caf', 'Supports de communication', 'Chiffres-clés du territoire', and 'Votre newsletter Acteurs'.

1. Un accès aux actualités locales.

2. Des informations sur l'organisation de la Caf et des informations thématiques (Partenaires d'accueil, Logement Bailleurs, Parentalité, Accompagnement des familles...).

3. Raccourcis vers Mon Compte Partenaires, espace bailleur, monenfant.fr, Elan...

4. Accès à différentes ressources utiles

Détails des ressources disponibles

caf.fr > onglet
"Partenaires" >
"Partenaires
locaux"

Contacteur ma Caf

1

Ressources et documents

2

Webinaires Caf

3

Supports de communication

4

Chiffres-clés du territoire

5

Votre newsletter Acteurs

6

1. Les modes de contact pour organiser une manifestation, obtenir un renseignement, entrer en contact avec nos différents services....
2. Les documents thématiques actualisés.
3. Les replay et les documents de présentation des webinaires Caf.
4. Les différents supports de communication à destination des partenaires.
5. Des informations précises, fiables et actualisées, de la population allocataire dans le Nord.
6. Toutes nos newsletters partenaires Acteurs.

Contactez la Caf

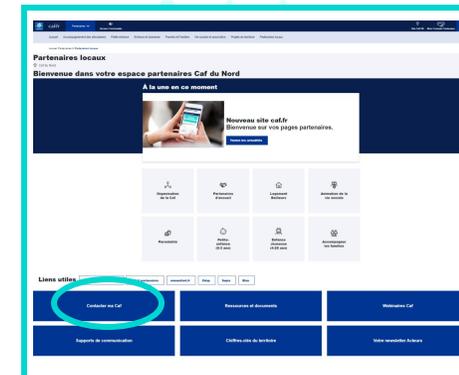
Contactez ma Caf

Pour faciliter nos relations, des formulaires de contact sont à votre disposition.

Vous souhaitez...

- .. [Organiser une manifestation, obtenir le logo](#)
- .. [Obtenir un renseignement sur un dossier allocataire](#)
- .. [Vous informer sur les droits des usagers](#)
- .. [Développer de nouveaux services aux familles](#)
- .. [Obtenir un renseignement sur un bordereau de paiement Prestations](#)
- .. [Identifier un virement d'Action Sociale](#)
- .. [Obtenir une assistance technique ou fonctionnelle à nos outils Web](#)
- .. [Entrer en contact avec notre service IDEAL](#)

**Lien vers les
formulaires de
contact
pour solliciter un
service selon ses
besoins**



Contacter la Caf

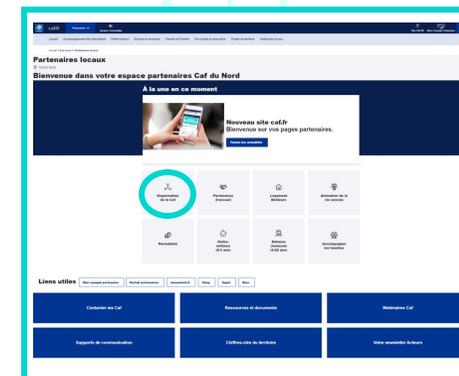
Organisation de la Caf

- [Le Conseil d'administration](#)
- [Les Pôles de développement local](#)
- [L'Offre de Service de Travail Social](#)

1

[Contacter un service de la Caf du Nord](#)

1. Les contacts des Responsables de chaque Unité territoriale.
Une carte interactive permet d'accéder aux contacts par Pôle.



Le parcours séparation



Le parcours séparation

1

**Le versement de
prestations financières**

2

**L'appui au versement
et au recouvrement des
pensions alimentaires**

3

**L'information,
l'accompagnement
et l'orientation**

Comment déclarer son changement de situation

- **Sur le site caf.fr**

Dans l'espace "[Mon Compte](#)", il faut cliquer sur "**Déclarer un changement**" ou sur la rubrique "**Mon profil**".

Puis modifier ensuite les informations en appuyant sur le petit crayon bleu au niveau du bloc "**Situation familiale**".

- **Ou sur l'application "Caf - Mon Compte",**

Rubrique "Mon profil" puis "Consulter ou modifier"



Changement des coordonnées bancaires si le/la conjoint.e était le/la seul.e titulaire du compte bancaire sur lequel les aides étaient versées.



Les aides financières et les prêts

L'Allocation de soutien familial Asf

Asf : prestation versée en lien avec la contribution ou pas à l'entretien de l'enfant.

Pour qui ?

- L'autre parent est décédé ou n'a pas reconnu l'enfant
- Aucune pension alimentaire n'a été fixée à la charge de l'autre parent
- L'autre parent est dans l'impossibilité de payer une pension alimentaire
- Une pension alimentaire d'un montant inférieur à 118,20 € a été fixée et est payée par l'autre parent
- La pension alimentaire fixée n'est pas payée, ou seulement en partie, par l'autre parent.

Conditions

- **Éligibilité dès la naissance de l'enfant** (enfant non reconnu par son autre parent).
- **Éligibilité lors d'un évènement dans la vie de l'enfant** (décès ou disparition de l'autre parent, présence de violences), pendant la séparation.
- **Évolution possible selon la situation** des parents (ayant ou non la garde).
- La prestation est gérée par **l'ARIPA**

L'Allocation de soutien familial Asf

Montant

- **Le montant du 1er avril 2022 au 31 mars 2023 est de :**
118,20 € par enfant à charge si vous élevez seul votre enfant
157,57 € par enfant à charge si vous avez recueilli un enfant privé de l'aide de ses deux parents.
- **L'aide au recouvrement**
Possibilité de bénéficier gratuitement de l'Aide au recouvrement si les conditions d'ouverture de l'Asf ne sont pas remplies.
- **L'intermédiation financière**
La Caf peut devenir votre intermédiaire pour faciliter le versement de la pension alimentaire. En savoir plus sur [l'intermédiation financière](#).

Les allocations familiales

- **Allocations familiales** : Parent.s ayant deux enfants ou plus en résidence alternée, partage possible des allocations familiales avec l'autre parent.

Conditions

Il faut remplir les conditions générales pour bénéficier des prestations familiales.

D'un commun accord, les parents peuvent :

- soit demander le partage des [allocations familiales](#),
- soit choisir le parent qui recevra la totalité des allocations familiales.
- **sans accord entre les deux parents, une part des allocations familiales est versée à chaque parent.** Les autres prestations sont maintenues au parent qui les reçoit déjà.
- La prestation est gérée par **l'ARIPA**.

Les allocations familiales

Démarches

- **Il est allocataire ?**

Il doit télécharger le formulaire de demande, l'imprimer et l'envoyer complété et signé à la Caf.

- **Il n'est pas allocataire ?**

Il crée un espace personnel.

Il peut ensuite télécharger le formulaire de demande, l'imprimer et l'envoyer complété et signé à la Caf.

Montant

Il dépend du nombre d'enfants et des ressources des parents.

Selon l'option choisie, étude des droits aux prestations selon la situation respective des deux parents.

Les aides au logement

- **APL** : prestation versée en lien avec la contribution ou pas à l'entretien de l'enfant.

Conditions

- Occuper un logement décent avec un confort répondant aux normes de santé et de sécurité.
- Être la résidence principale.
- Payer un loyer.

Montant

- Il dépend du lieu de résidence, de la composition et des ressources du foyer des 12 derniers mois, du montant du loyer dans la limite d'un certain plafond.

Les aides au logement

Démarches

- **Il est allocataire :**

Il fait une [simulation](#) pour obtenir une estimation du montant de son aide au logement.

Si un droit est estimé, il peut faire directement une demande en ligne.

- **Il n'est pas allocataire :**

Il doit d'abord créer son espace personnel pour faire une [demande d'aide au logement](#).

La prime d'activité majorée

Conditions

- Avoir plus de 18 ans et résider en France.
 - Avoir une activité professionnelle, salariée ou indépendante
- ou
- Être indemnisé au titre du chômage partiel ou technique, avec des revenus modestes.

Démarches

Il est allocataire

- Réaliser une [demande en ligne](#).

Il n'est pas allocataire

1. Faire une demande en ligne depuis la rubrique "**Aides et démarches**" > "**Mes démarches**"
2. Créer l'espace [Mon Compte](#) pendant la demande de prestation
3. Si demande acceptée, réception d'une notification d'attribution de Prime d'Activité avec le montant.
Notification valable pendant 3 mois puis réévaluation tous les 3 mois.

Le revenu de solidarité active majoré

- **Rsa** : revenu versé en lien avec la contribution ou pas à l'entretien de l'enfant.

Conditions

- Avoir plus de 25 ans et habiter en France.
- Sans condition d'âge pour les personnes enceintes ou ayant au moins un enfant à charge.
- Faire d'abord valoir ses droits à la créance alimentaire.

Montant

- Il dépend des ressources de l'ensemble des membres du foyer (y compris les prestations versées par la Caf).
- Montant peut être majoré durant une période limitée si le parent est isolé avec au moins un enfant à charge ou enceinte.

Le revenu de solidarité active

Démarches

Il est allocataire

1. Faire une simulation.
2. Si un droit est estimé au Rsa, faire une demande en ligne.
3. Une fois la demande acceptée, il faut déclarer les ressources tous les 3 mois.

Il n'est pas allocataire

1. Faire une demande en ligne depuis la rubrique "**Aides et démarches**" > "**Mes démarches**"
2. Créer l'espace [Mon Compte](#) pendant la demande de prestation
3. Si demande acceptée, réception d'une notification d'attribution avec le montant.
4. Notification valable pendant 3 mois puis réévaluation tous les 3 mois.

Les Aides Financières Individuelles

Le prêt équipement

Pour qui ?

Famille, ayant au moins un enfant à charge, dont le **quotient familial est inférieur ou égal à 700€.**

Pour quoi ?

Aider les familles à acquérir les articles indispensables à **l'équipement de leur logement** : électroménager, mobilier, puériculture, informatique, vélo/casque.

Montant

100% de la dépense dans la limite de **1000 €.**

Remboursement mensuel par **prélèvement sur les prestations familiales** à raison de 28 € sur une durée maximum de 36 mois.

Les Aides Financières Individuelles

La prime déménagement

Pour qui ?

L'allocataire doit avoir **au moins 3 enfants** dans les 6 mois suivant son déménagement
Bénéficiaire de l'aide personnalisée au logement (Apl) ou de l'allocation de logement familial (Alf) pour son nouveau logement.

Pour quoi ?

Prendre en charge tout ou partie des **frais de déménagement** (engagés auprès d'un déménageur ou par les particuliers eux-mêmes)

Montant

Selon les dépenses engagées dans la limite du montant maximum en vigueur : **1013,47 €** pour 3 enfants puis **84,46 €** par enfant en plus).

Les Aides Financières Individuelles

Le prêt amélioration de l'habitat

Pour qui ?

Les allocataires, **locataires** ou **propriétaires** de leur résidence principale, avec **au moins un enfant** à charge ou à naître.

Pour quoi ?

Financer les travaux de **rénovation** et/ou d'**isolation thermique** dans la résidence principale.

L'Aide Personnalisée Familiale sur Projet (APFP)

Levier au service de l'**accompagnement social mené par la Caf.**

Une aide sur projet peut être accordée dans le cadre des interventions sociales Caf.

Montant

Il peut couvrir jusqu'à 80% des dépenses prévues dans la limite du plafond en vigueur - **1 067,14 €**.

Son taux d'intérêt est de 1%. Il est remboursable par fractions égales, en 36 mensualités maximum. Le remboursement du prêt doit commencer à partir du sixième mois qui suit son attribution.



**L'intermédiation
financière :
le paiement de la
pension
alimentaire facilité**

Lexique

- **ARIPA : Agence de Recouvrement et d'Intermédiation des Pension Alimentaires**
- **ASF (NR – R) : Allocation de Soutien Familial (Non Recouvrable – Recouvrable).** Prestation venant pallier la non-contribution d'un parent à l'entretien de son enfant
- **DASARIF : Demande d'ASF, Aide au Recouvrement, d'Intermédiation Financière**
- **JAF : Juge aux Affaires Familiales**
- **Titre exécutoire :** terme générique pour nommer les décisions fixant une pension alimentaire pouvant être recouvrée du fait du caractère exécutoire (jugement, ordonnance ou titre émis par les directeurs de Caf ou Msa)
- **Créancier :** parent gardien de l'enfant qui doit recevoir la pension alimentaire
- **Débiteur :** parent non-gardien de l'enfant qui doit verser la pension alimentaire

La pension alimentaire : pourquoi ?

- Chaque parent doit contribuer à l'entretien et à l'éducation de son(s) enfant(s). C'est l'obligation alimentaire résultant des liens de filiation entre parent(s) et enfant(s).
- L'obligation ne disparaît pas en cas de séparation des parents.
- Si cette obligation n'est pas remplie, une pension alimentaire peut être fixée :
 - ✓ par le juge dédié, le JAF : le montant est en fonction des ressources et charges de chacun des parents, des besoins de l'enfant et du mode de garde.
 - ✓ par le directeur de la Caf (ou Msa) via **le titre exécutoire**.

La pension alimentaire : pour qui ?

- Dans le cadre d'une séparation et de la non-contribution à l'entretien de l'enfant, la pension est fixée judiciairement au bénéfice de l'enfant mais elle est à payer au parent gardien de cet enfant.
- Lorsque l'enfant est majeur, à charge d'un parent, le JAF peut décider que la pension fixée sera versée directement à l'enfant.
- ou l'enfant pourra engager une action contre l'autre parent directement.

La Caf peut-elle aider à fixer le montant de la pension alimentaire ?

Si les parents :

- ne sont pas mariés,
- ne détiennent pas de titre exécutoire,
- sont d'accord entre eux.

Demande possible de titre exécutoire

1. À télécharger sur le site Aripa
2. Compléter la convention parentale
3. Envoyer les justificatifs demandés.

Validation du dossier par le directeur avec délivrance du titre exécutoire.

Si les parents sont mariés, ou en désaccord sur le montant de la pension alimentaire.

Faire appel au JAF
par requête ou assignation selon les procédures engagées

Les services de médiation familiale peuvent aussi aider les parents à trouver un accord.



Depuis octobre 2020

Les gestionnaires Aripa

étudient les demandes
d'intermédiation financière,

mettent en œuvre le dispositif à
partir des décisions fixant une
pension alimentaire,

proposent aux créanciers la mise
en œuvre du dispositif sur les
dossiers en cours,

mettent en place les actions de
recouvrement si la pension
alimentaire n'est plus versée par le
débiteur.



**Depuis
Janvier 2021**

Le Jaf

peut décider que la pension alimentaire soit payée via l'intermédiation financière (IF).

nous transmet via un portail spécifique la décision rendue.

Les gestionnaires Aripa mettent en œuvre le dispositif IF.

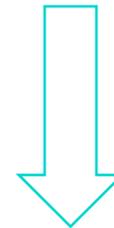


**Depuis
Mars 2022**

Le Jaf, dans le cadre
des procédures de
divorce judiciaires

rend sa décision sans ordonner
expressément l'IF : l'IF est
systématique.
Seuls les refus de mise en place
de l'IF sont à motiver

nous transmet via un portail
spécifique la décision rendue.



Les gestionnaires Aripa mettent
en œuvre le dispositif IF.



**À compter de
Janvier 2023**



Toutes les décisions comportant la fixation d'une pension alimentaire emporteront l'IF comme modalité de paiement, sauf motivation écrite d'un refus de mise en place.

Les décisions seront transmises via le portail spécifique.



Les gestionnaires Aripa mettront en œuvre le dispositif IF.

Informations pratiques

- Quelles démarches à mener auprès de la Caf ?
 1. Déclarer le changement de situation.
 2. Compléter une DASARIF.
 3. Joindre les justificatifs réclamés.
 4. Répondre aux demandes complémentaires.
 5. Déclarer tous les évènements en lien avec la pension alimentaire : charge de l'enfant, nouveau titre exécutoire, paiement de la pension ou non-paiement, reprise d'une vie commune avec le parent de l'enfant ou autre personne.

Délais de versement

- ✓ En fonction du droit, les délais peuvent varier.
- ✓ Date de traitement du pôle Aripa (dès fixation de la pension alimentaire)

Informations pratiques

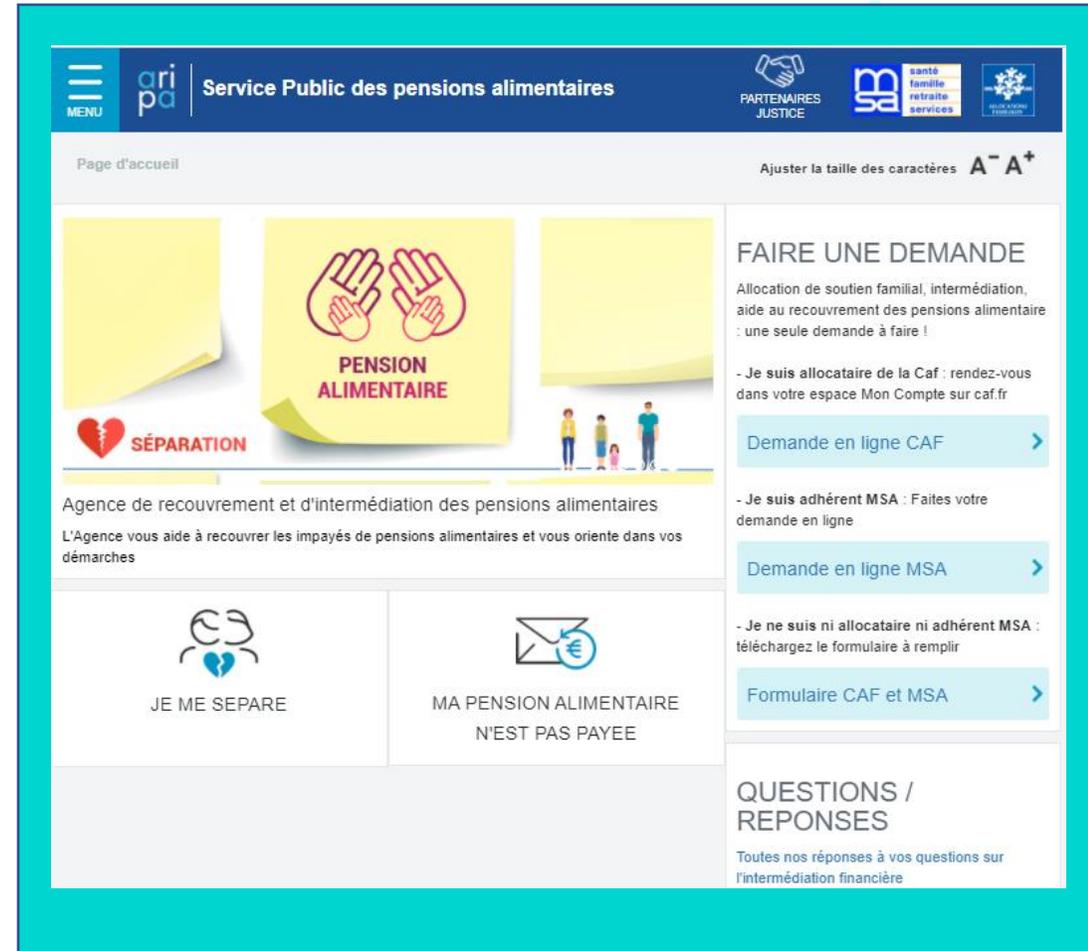
Montant de l'Allocation de soutien familial (du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023)

- 118,20 € par enfant à charge si vous élevez seul(e) votre enfant.
- 157,57 € par enfant à charge si vous avez recueilli un enfant privé de l'aide de ses deux parents.



Accompagnement des publics

- **32 38 (prix d'un appel local)** : numéro du service public des pensions alimentaires.
- Un site internet : www.pension-alimentaire.caf.fr



The screenshot shows the homepage of the 'Service Public des pensions alimentaires' website. The header includes the 'ori pa' logo, the text 'Service Public des pensions alimentaires', and logos for 'PARTENAIRES JUSTICE', 'santé famille retraite services', and 'CAF'. The main content area features a central banner for 'PENSION ALIMENTAIRE' with an icon of two hands. Below this, there are sections for 'SÉPARATION' (with a heart icon) and 'MA PENSION ALIMENTAIRE N'EST PAS PAYÉE' (with an envelope and Euro symbol icon). On the right side, there is a 'FAIRE UNE DEMANDE' section with instructions and links for 'Demande en ligne CAF', 'Demande en ligne MSA', and 'Formulaire CAF et MSA'. At the bottom right, there is a 'QUESTIONS / REPONSES' section.



L'accompagnement Caf

Le rendez-vous personnalisé

La Caf propose un rendez-vous à **tous les allocataires, avec et sans enfants, qui déclarent une séparation** dans leur espace Mon Compte.

- **Les parents séparés avec enfant(s)** à charge de moins de 20 ans ou enfants à naître, sont invités à rencontrer un **travailleur social** de la Caf. D'autres situations peuvent faire l'objet d'une orientation interne ou par un partenaire: victimes de violences conjugales, parents détenus, parents séparés vivant sous le même toit, parents non gardiens. L'accompagnement est global.
- **Les allocataires séparés sans enfants** sont invités à prendre rendez-vous avec un **gestionnaire conseil** Caf pour faire le point sur leur situation, échanger sur les différentes démarches à effectuer et être informés sur leurs droits.

L'aide à domicile

L'aide à domicile est assurée par **des professionnels qualifiés** qui interviennent au domicile des familles pour **soutenir temporairement** les parents dans leur rôle et contribuer à **prévenir** l'aggravation de difficultés ponctuelles rencontrées avec ou par leur(s) enfant(s).

Les motifs d'intervention relèvent de 4 grandes thématiques:

- La parentalité
- La dynamique familiale
- La rupture familiale : la **séparation** par exemple
- L'inclusion

L'aide à domicile

Diagnostic

- Évaluer les besoins de la famille et la pertinence d'une intervention.
 - Définir :
 - le type de professionnel intervenant (TISF, AES/AVS ou les 2 mais pas de manière simultanée)
 - la durée et le nombre d'heures d'intervention et le cas échéant, le besoin de répit parental et familial
- Vérifier sur place la demande de la famille, sans avoir à conserver des pièces justificatives (autres que celles déjà fournies à la Caf et dont les éléments sont repris dans Adonis)
- Ce diagnostic doit être formalisé par la signature d'un contrat avec la famille.
 - Un bilan de l'intervention réalisé de préférence au domicile de la famille permet de vérifier l'atteinte des objectifs fixés en début d'intervention.

L'aide à domicile

Pour qui ?

- L'ensemble des familles, relevant du régime général, peuvent bénéficier de ce dispositif y compris les non-allocataires.
- Les parents non-allocataires qui ne perçoivent pas de prestations familiales peuvent bénéficier d'une intervention à domicile sur les temps de présence de l'enfant au domicile du parent.

Montant

La Caf paie une partie importante de l'intervention.

L'aide financière de la Caf est calculée en fonction du quotient familial.

Elle peut s'élever de 15 centimes à 12,67€ de l'heure (barème départemental)

L'aide à domicile



La médiation familiale

Pour quoi ?

- Permettre un temps d'écoute et d'échanges pour préserver les relations
- Prendre en compte les besoins et le bien-être de chacun.
- Établir ou rétablir une communication constructive
- Aider les membres d'une même famille à trouver des solutions conjointement au conflit.
- Organiser les droits et devoirs des parents, des grands-parents,
- Aborder les questions financières.

La médiation est assurée par un professionnel qualifié, indépendant, impartial, sans pouvoir de décision, sans jugement de valeur et en toute confidentialité



La médiation familiale

Pour qui ?

- Couples ou parents en situation de **rupture, séparation ou divorce** ;
- Jeunes adultes en rupture de liens avec leur famille ;
- Grands-parents qui souhaitent garder des liens avec leurs petits-enfants ;
- Personnes devant régler une succession conflictuelle

Conditions

Premier entretien d'information gratuit (information préalable, recueil de l'adhésion)

Les entretiens suivants sont payants.

Les associations agréées par le comité départemental de la médiation familiale appliquent un barème national qui permet d'alléger la participation en fonction des ressources de la famille.

Participation par séance et par personne: de 2€ à 131€

La médiation familiale

FLANDRE

DUNKERQUE

AGSS de l'Udaf

03 28 44 02 89 ou 07 85 64 21 89
06 31 20 31 14 ou 06 45 96 62 11
espacefamiliedunkerque@agss.fr

ALADHO

03 28 29 87 58
aladho-secrariat@orange.fr

Médiannes la Sauvegarde du Nord
06 71 66 49 73

HAZEBROUCK

AGSS de l'Udaf

03 28 44 02 89 ou 06 31 20 31 14
espacefamiliehazebrouck@agss.fr

Médiannes la Sauvegarde du Nord
03 28 50 91 20 ou 06 67 20 07 18
mo-hazebrouck@lasauvegardedunord.fr

MEL

LILLE

Espace de Médiation Familiale de l'EPDSAE

06 79 25 40 12 ou 06 72 61 71 53
opierlovisidurietz@epdsae.fr
aguillaume@epdsae.fr

Avec des Mots Médiation

06 10 21 26 81 ou 06 14 43 05 40
06 13 38 11 92 ou 06 29 47 19 75
ou 06 24 09 97 83
avecdesmotsmediation@gmail.com

AGSS de l'Udaf

06 33 51 13 78 ou 06 31 20 27 32
ou 03 20 17 37 36 ou 06 13 69 39 97
espacefamilieslille@agss.fr

Médiannes la Sauvegarde du Nord

Tél : 03 20 17 96 10 ou 06 78 67 71 15
03 20 16 28 60
03 20 36 86 20 ou 06 48 18 50 63
accueilcdgppe@lasauvegardedunord.fr

ROUBAIX/TOURCOING

Avec des Mots Médiation

06 10 21 26 81 ou 06 14 43 05 40
06 13 38 11 92 ou 06 29 47 19 75
ou 06 24 09 97 83
avecdesmotsmediation@gmail.com

CIDFF Nord

07 71 69 41 28 ou 07 84 98 15 30
sdmediationcidff@gmail.com
mpmediationcidff@gmail.com

Médiannes la Sauvegarde du Nord
03 20 76 93 20 ou 06 31 71 65 81
mo-tourcoing@lasauvegardedunord.fr

ARMENTIÈRES

AGSS de l'Udaf

06 33 51 13 78 ou 06 31 20 27 32
ou 03 20 17 37 36 ou 06 13 69 39 97

Médiannes la Sauvegarde du Nord
03 20 16 28 60
ou 06 67 20 07 18
accueilcdgppe@lasauvegardedunord.fr



PÉVÈLE BASSIN MINIER

DOUAI

AGSS de l'Udaf

03 27 87 54 57 ou 06 38 46 53 68
06 31 20 19 65 ou 06 31 20 21 99
espacefamiliedouai@agss.fr

La Sauvegarde du Nord

03 27 99 75 00 ou 06 75 11 15 97
mo-douai@lasauvegardedunord.fr

VALENCIENNES

AGSS de l'Udaf

03 27 47 52 80 ou 06 31 20 19 65
07 48 88 89 48 ou 07 48 88 89 49
espacefamilievalenciennes@agss.fr

Médiannes la Sauvegarde du Nord

03 27 24 38 80 ou 06 40 70 23 21
ou 06 48 18 50 50
mo-valenciennes1@lasauvegardedunord.fr

CAMBRÉSIS SAMBRE AVESNOIS

CAMBRAI

AGSS de l'Udaf

03 27 83 51 08 ou 06 31 20 21 99
espacefamiliescambrai@agss.fr

Médiannes la Sauvegarde du Nord

03 27 70 04 71 ou 07 78 41 66 48
mediannes@lasauvegardedunord.fr

MAUBEUGE

AGSS de l'Udaf

03 27 56 65 90 ou 06 85 03 51 77
ou 06 45 82 37 62
espacefamiliesavesnes@agss.fr

Médiannes la Sauvegarde du Nord

03 27 53 24 30
ou 06 30 50 26 30
mo-maubeuge@lasauvegardedunord.fr

AVESNES-SUR-HELPE

AGSS de l'Udaf

03 27 64 07 65 ou 06 85 03 51 77
ou 06 45 82 37 62
espacefamiliesavesnes@agss.fr

Les espaces de rencontre

Pourquoi ?

L'espace de rencontre est un lieu neutre et sécurisant où parents (ou personnes titulaires d'un droit de visite) et enfants peuvent se retrouver à l'extérieur du domicile. Il contribue au maintien, à la préservation ou au rétablissement des relations entre un enfant et ses parents.

Pour qui ?

Toute demande d'orientation vers l'espace rencontre pourra venir :

- des parents ou de toute personne titulaire d'un droit de visite à l'égard de l'enfant,
- des partenaires (Conseil départemental, services sociaux, Ccas, Caf...),
- des autorités judiciaires (Jaf, Je).

Les espaces de rencontre

Fréquentation

Limitée dans le temps (6 mois, renouvelable une fois par le JAF notamment).

Les parents et enfants sont reçus par un professionnel pour un entretien préalable afin de les informer :

- des objectifs et des modalités d'accueil, des moyens mis en œuvre, du règlement de fonctionnement ;
- des rapports que la structure entretient avec les institutions judiciaires et administratives.

Ces services sont gratuits. Aucune participation, même symbolique, ne peut être demandée.

Les espaces de rencontre

FLANDRE

DUNKERQUE

La Sauvegarde du Nord
7 rue de Séchelles
59140 DUNKERQUE
06 71 66 49 73
lr-dunkerque@lasauvegardedunord.fr

HAZEBROUCK

La Sauvegarde du Nord
CNAM 1 Rue du Dr César Charles Samsoen
Adresse administrative : 35 Route de Borre
59190 HAZEBROUCK
06 30 50 26 31
lr-dunkerque@lasauvegardedunord.fr

MEL

ROUBAIX/TOURCOING

La Sauvegarde du Nord
45 rue de Lille
59200 TOURCOING
03 20 76 93 22 ou 06 75 11 16 36
lr.tourcoing@lasauvegardedunord.fr

Point Rencontre Nord

10 Rue de la Tuilerie
59100 ROUBAIX
03 20 54 82 49
assprn@wanadoo.fr

LILLE

Point Rencontre Nord
Maison de l'enfance et de la famille
2 rue de la Loire 59000 LILLE
03 20 54 82 49
assprn@wanadoo.fr

AGSS de l'Udaf
199/201 rue Colbert
Entrée Rochefort 4^{ème} étage
59000 LILLE
03 20 17 37 36
espacefamilleslille@agss.fr



PÉVÈLE BASSIN MINIER

DOUAI SCJE

282 rue Morel 59500 DOUAI
03 27 99 75 00
douai@scje.fr

La Sauvegarde du Nord
330, boulevard Paul Hayez 59500 DOUAI
03 27 99 75 00 ou 06 75 11 16 18
mo-douai@lasauvegardedunord.fr

VALENCIENNES

La Pose
9 rue Abel Pujol
59300 VALENCIENNES
03 27 47 53 36
espace-rencontre.lapose@assolapose.org

AGSS de l'Udaf

5 rue des Cent Têtes
59300 VALENCIENNES
03 27 47 52 80
espacefamillesvalenciennes@agss.fr

CAMBRÉSIS SAMBRE AVESNOIS

CAMBRAI

La Sauvegarde du Nord
9 rue du Maréchal Juin 59400 CAMBRAI
03 27 70 04 70 ou 06 75 11 16 18
lr-cambrai@lasauvegardedunord.fr

AGSS de l'Udaf

54 Bld de la Liberté 59400 CAMBRAI
03 27 83 51 08
espacefamillescambrai@agss.fr

MAUBEUGE

AGSS de l'Udaf
8 Rue de la Croix
59600 MAUBEUGE
03 27 64 07 65
espacefamillesavesnes@agss.fr

AVESNES-SUR-HELPE

AGSS de l'Udaf
54 avenue Stroh
59440 AVESNES SUR HELPE
03 27 64 07 65
espacefamillesavesnes@agss.fr

Les dispositifs logement

La Caf finance des opérateurs logement qui interviennent auprès des familles allocataires, locataires ou propriétaires de leur logement, sur 2 volets :

L'aménagement/appropriation du logement:

L'objectif est d'accompagner les familles dans l'entretien et l'amélioration de leur logement, avec l'aide de professionnels et de bénévoles, afin de favoriser l'insertion sociale, professionnelle, l'estime de soi et le soutien à la parentalité.

SOLIHA est l'opérateur sur le parc privé.

L'association nationale des compagnons bâtisseurs est l'opérateur sur le parc public

La lutte contre la précarité énergétique:

L'objectif est d'accompagner les projets des familles et leurs initiatives concernant leur cadre de vie. Ces actions permettront de prévenir et accompagner les situations de précarité énergétique par des actions individuelles et collectives.

SOLIHA est l'opérateur sur le parc privé.

Interfaces, FACE Flandre et Face Thiérache sont les opérateurs sur le parc public.

QUESTIONS / RÉPONSES





